

N° 31

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 34

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial: M. Paul CHEVALLIER

(1) Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2^e législ.): 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 30) et in-8° 423.

Sénat: 30 (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Monnaies et Médailles s'élèvera, en 1966, à 115.830 F, au lieu de 118.500 F en 1965.

Cette diminution ne traduit pas un ralentissement dans l'activité de l'établissement : elle revêt simplement un aspect comptable, la valeur industrielle des pièces françaises fabriquées en 1966 étant globalement plus faible que celle des pièces fabriquées cette année.

Cette remarque nous conduit ainsi à examiner les recettes du budget annexe avant d'analyser ses dépenses.

*
* *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1966 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1965 est donnée par le tableau ci-après :

Recettes.

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCE
	Retenues pour 1965.	Proposées pour 1966.	
	(En francs.)		
Produit de la fabrication des monnaies françaises	107.700.000	100.030.000	— 7.670.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	4.000.000	6.000.000	+ 2.000.000
Produit de la vente des médailles.....	6.000.000	9.000.000	+ 3.000.000
Divers	800.000	800.000	»
Total.....	118.500.000	115.830.000	— 2.670.000

Deux postes sont en augmentation : le produit de la fabrication de monnaies étrangères et celui de la vente des médailles ; en revanche, le produit de la fabrication des monnaies françaises est en diminution.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le produit de la fabrication des monnaies françaises est fonction du nombre de pièces de chaque type et du prix de cession de chacune d'elles. Ses variations reflètent donc celles des programmes annuels.

Le programme initial de 1965 a été modifié ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Programme 1965.

NATURE DES PIÈCES	NOMBRE DE PIÈCES	
	Programme initial.	Programme révisé.
	(En millions.)	
10 F en argent	7,5	7,5
5 F en argent	5	5
1 F en argent	70	62,5
1/2 F en nickel	230	175
20 centimes en cupro-aluminium.....	70	30
10 centimes en cupro-aluminium.....	120	30
5 centimes en cupro-aluminium.....	>	180
1 centime en acier inoxydable.....	50	50
Totaux	552,5	540

Il ressort de ce tableau qu'en 1965, l'activité de l'établissement a surtout été concentrée sur la frappe de trois pièces :

- la pièce de 10 F en argent qui doit circuler concurremment avec le billet de banque de même valeur ;
- la pièce blanche — en nickel — d'un demi-franc qui doit être mise en circulation le 1^{er} novembre, les pièces jaunes de 50 centimes devant être retirées de la circulation (1) ;

(1) Mais non celles de 50 francs anciens.

— la pièce de 5 centimes jaune, en cupro-aluminium au nickel, de même type que celles de 10 et 20 centimes. Il s'agit là d'une nouvelle modification au programme initial puisque les pièces de ce type, qui seront émises dans les premiers mois de l'année 1966, se substitueront à celles de 5 centimes blanches en acier inoxydable qui seront retirées de la circulation, car elles risqueraient d'être confondues avec celles d'un demi-franc.

Dans ces conditions, la fabrication des pièces de 10 et 20 centimes a été limitée pour permettre la frappe massive des nouvelles pièces d'un demi-franc pendant le premier semestre en cours et de 5 centimes pendant les quatre derniers mois.

Pour 1966, le programme envisagé s'établit ainsi qu'il suit :

Programme 1966.

NATURE DES PIÈCES	NOMBRE de pièces.	PRODUIT
	(En millions.)	(En francs.)
10 F en argent.....	10	54.000.000
5 F en argent.....	5	12.000.000
1 F en argent.....	20	3.600.000
1/2 F en nickel.....	94	12.220.000
20 centimes en cupro-aluminium.....	20	1.660.000
10 centimes en cupro-aluminium.....	30	1.800.000
5 centimes en cupro-aluminium.....	320	12.800.000
1 centime en acier inoxydable.....	50	1.950.000
Totaux	549	100.030.000

Par rapport à celui de 1965, ce programme présente essentiellement deux différences :

— d'une part, les fabrications de monnaies d'argent seront augmentées : le nombre des pièces de 5 F reste inchangé, mais celui des pièces de 10 F frappées sera, grâce à une amélioration des méthodes, supérieur de 33 % à celui des pièces délivrées en 1965. Ces fabrications représentent un tonnage d'argent fin de 275 tonnes ;

— d'autre part, en ce qui concerne les pièces en métal commun, l'effort principal portera sur la frappe des pièces nou-

velles de 5 centimes jaunes en cupro-aluminium au nickel, ce qui explique, eu égard au prix de cession réduit de ces pièces, la légère diminution du montant global des recettes.

Ce programme monétaire a été établi pour qu'à la fin de l'année 1966 puisse être envisagé le retrait de la circulation des deux pièces de l'ancien système monétaire, dont les caractéristiques sont différentes des pièces du nouveau système, et qui sont en pratique les plus utilisées : 50 AF et 5 AF. Ne resteront alors en circulation que celles de 100, 20 et 10 AF, qui ont le même diamètre et le même poids que les pièces de 1 F, 20 centimes et 10 centimes, ainsi que celles de 2 et 1 AF.

Compte tenu des fabrications monétaires nouvelles, le nouveau système monétaire métallique français comprendra 8 pièces de 4 types :

- la pièce de 10 F, du type « Hercule », en argent au titre de 900 % ;
- 3 pièces blanches du type « Semeuse » : la pièce de 5 F en argent au titre de 835 % et les pièces de 1 F et un demi-franc, en nickel ;
- 3 pièces jaunes, en cupro-aluminium au nickel : celles de 20 centimes, 10 centimes et 5 centimes ;
- la pièce d'un centime, blanche, en acier inoxydable.

Sur ce point, votre Commission des Finances a fait deux observations.

Elle a regretté, tout d'abord, que des modifications au programme initial de fabrication des monnaies françaises aient été rendues nécessaires en cours de réalisation, car elles ont entraîné le retrait d'un nombre important de pièces déjà frappées (147 millions pour les pièces de 50 centimes et 401 millions pour les pièces de 5 centimes) et se traduisent, finalement, par un alourdissement des charges financières de l'établissement et une perte pour le Trésor.

Elle a constaté également que la coexistence, dans le système monétaire actuel, de pièces et de signes monétaires libellés en unités monétaires différentes était une source de gêne et de confusion pour les usagers, notamment pour les personnes âgées et les étrangers. Elle demande instamment au Gouvernement qu'un effort important soit fait pour que ces difficultés disparaissent le plus rapidement possible.

B. — LES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le produit de la fabrication des monnaies étrangères est évalué, dans le budget de 1966, à 6 millions de francs au lieu de 4 millions de francs en 1965, compte tenu des résultats de l'année en cours et des commandes déjà passées ou prévisibles.

En 1965, le programme portait sur la fabrication de 40 millions de pièces étrangères. En fait, au cours des huit premiers mois de l'année, 43 millions de pièces avaient déjà été frappées et 9 millions devaient l'être au cours des quatre derniers mois, tandis que 2 millions de pièces, en métal commun pour la Polynésie française, doivent également être fabriquées.

C. — LES MÉDAILLES

Pour 1966, le produit de la vente des médailles est évalué à 9 millions de francs au lieu de 6 millions de francs en 1965.

Ce secteur connaît, depuis quelques années, un essor qu'il convient de souligner. Par la création d'un « Club français de la médaille » et par une publicité judicieuse, l'administration des Monnaies et Médailles a relancé, dans le public, le goût de la médaille. Plusieurs expositions, parfaitement organisées, ont connu un grand succès et les productions françaises sont très demandées non seulement en France, mais encore à l'étranger.

Ainsi, le « Club français de la médaille » a sensiblement étendu ses activités depuis l'année dernière, puisque le nombre de ses adhérents, qui s'élevait à 850 au 31 décembre dernier, approchait 1.300 le 30 septembre 1965, parmi lesquels 265 adhérents étrangers dont une grande majorité de Nord-Américains.

Le développement de cette branche d'activité se traduit dans les chiffres. En 1963, le produit de la vente des médailles atteignait 5,8 millions de francs. En 1964, il s'élevait à 6,6 millions et au cours des sept premiers mois de 1965, il était déjà de 4,3 millions de francs au lieu de 3,8 millions au cours de la période correspondante de l'année précédente. Ainsi, en 1965, il devrait être de l'ordre de 7 millions de francs.

A ces chiffres, doivent être ajoutées les recettes provenant de la vente de pièces de collection qui a débuté en 1964 et qui devraient s'établir à 700.000 F ou 750.000 F en 1965.

Votre Commission des Finances se félicite des résultats déjà obtenus et considère que l'évaluation retenue pour 1966 paraît très raisonnable.

*
* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1965 et celles de 1966 est donnée par le tableau ci-après.

**Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1965
et ceux figurant dans le projet de budget de 1966.**

	1965	1966			DIFFERENCE avec 1965.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — Crédits de paiement.					
Première section. — Exploitation :					
— Personnel	17.602.665	18.744.003	»	18.744.003	+ 1.141.338
— Charges sociales	3.570.724	3.699.422	+ 342.000	4.041.422	+ 470.698
— Matériel	78.704.960	78.704.960	+ 81.000	78.785.960	+ 81.000
— Versement au budget général..	18.411.651	»	+ 9.758.615	9.758.615	— 8.653.036
	118.290.000	101.148.385	+ 10.181.615	111.330.000	— 6.960.000
Amortissement (à déduire).....	660.000	660.000	71.000	731.000	+ 71.000
Total pour la première section.	117.630.000	100.488.385	+ 10.110.615	110.599.000	— 7.031.000
Deuxième section. — Investissements :	870.000	2.000.000	+ 3.231.000	5.231.000	+ 4.361.000
Totaux généraux.....	118.500.000	102.488.385	+ 13.341.615	115.830.000	— 2.670.000
II. — Autorisations de programme.....	870.000	»	16.961.000	16.961.000	+ 16.091.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel passent de 17.602.665 F en 1965 à 18.744.003 F en 1966.

Cette augmentation provient uniquement de l'extension, en année pleine, des mesures intervenues au cours de l'année 1965, notamment en matière de rémunérations.

Les effectifs du personnel de l'administration des Monnaies et Médailles resteront encore stables pendant l'année 1966, compte tenu de l'importance des fabrications monétaires prévues au budget, mais il sera sans doute possible, au début de l'année 1967, d'opérer une certaine diminution des effectifs, par non-remplacement d'ouvriers admis à la retraite.

2° *Les charges sociales.*

Les charges sociales atteindront 4.041.422 F en 1966 au lieu de 3.570.724 F en 1965; ce qui représente une progression de 470.698 F. A concurrence de 128.698 F — soit plus du quart — cette majoration résulte de la reconduction des mesures intervenues en 1965. Le reliquat, soit 342.000 F, est constitué par un ajustement des crédits destinés à la contribution au fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat.

Il est rappelé à cet égard que, pour assurer le service des pensions, le Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels d'Etat perçoit une double contribution versée par les ouvriers et par l'Etat et calculée sur la masse des salaires. Les services ou administrations dotés de budgets annexes ou autonomes contribuent à la couverture de l'insuffisance éventuelle des ressources du fonds proportionnellement au montant des pensions servies à leurs anciens ouvriers. La contribution de ces administrations, qui est versée en recettes aux produits divers du budget où une ligne spéciale est prévue à cet effet, est déterminée périodiquement à partir des dépouillements mécanographiques effectués par la Caisse des dépôts et consignations qui assure la gestion du Fonds spécial de retraites. L'excédent des dépenses sur les recettes du Fonds spécial apparaissant pour 1966 en augmentation par rapport à 1965, il y a donc lieu de majorer le montant du crédit affecté au versement de la contribution due par l'administration des Monnaies et Médailles.

3° *Les dépenses de matériel.*

Les dépenses de matériel passent de 78.704.960 F en 1965 à 78.785.960 F en 1966; accusant ainsi une augmentation globale de 81.000 F.

En réalité, trois postes sont, au total, en progression de 281.000 F ; mais celle-ci est compensée, à concurrence de 200.000 F, par une réduction des crédits d'entretien des bâtiments en fonction du programme prévu pour 1966.

Cet accroissement de 281.000 F résulte :

- du relèvement des impôts fonciers et de la patente (+ 60.000 F) ;
- de l'ajustement de l'annuité d'amortissement des matériels et outillages (+ 71.000 F) ;
- des dépenses relatives à la vente des médailles, et notamment des pièces de collection : achat d'écrins (+ 50.000 F) et publicité (+ 100.000 F).

Par ailleurs, le programme de fabrication prévu pour 1966 nécessite une augmentation des achats de matières premières (+ 5 millions), mais celle-ci est compensée par une réduction d'égal montant de la dotation relative aux façons de flans, de bandes et de planches.

4° *L'affectation des résultats.*

En vue de financer les investissements, une somme de 4,5 millions de francs sera versée en 1966, à la deuxième section du budget, au lieu de 210.000 F seulement en 1965.

Quant au reliquat dégagé par les résultats d'exploitation, il est versé au Trésor ; ce reliquat doit s'élever en 1966 à 9.758.615 F, au lieu de 18.411.651 F.

*
* *

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital seront plus importantes que l'année précédente : 5.231.000 F au lieu de 870.000 F en crédits de paiement et 16.961.000 F au lieu de 870.000 F en autorisations de programme.

Ces dépenses se répartissent en trois grandes catégories :

1° L'augmentation de 2 millions de francs du fonds de réserve créé en 1962 et qui sera ainsi porté de 5 millions à 7 millions de francs.

2° Le remplacement et l'acquisition de certains matériels, opérations pour lesquelles il est prévu une autorisation de programme de 1.911.000 F se décomposant ainsi qu'il suit :

- 731.000 F pour le remplacement de l'installation de traitement thermique de coins de monnaies et médailles, d'une presse pour découpage fin, d'un tour parallèle, d'une fraiseuse universelle, d'un four rotatif pour recuit des flans monétaires, d'un tapis pour le four rotatif, d'un prototype de tour à réduire, d'une machine à conditionner les pièces « fleurs de coins » et d'une compteuse de monnaies ;
- 1.180.000 F pour l'acquisition de deux presses à vis pour l'atelier des médailles, de deux presses monétaires, de sept compteuses de monnaies, d'une machine à rectifier et d'un tour multibroche pour l'atelier de gravure.

3° La construction d'une usine à flans pour laquelle est prévue une autorisation de programme de 15.050.000 F.

*
* *

A propos de ce dernier point, il convient de rappeler que, dès 1960, il avait été prévu d'installer en province une usine de laminage et de fonderie et que des crédits avaient été demandés à cet effet. Primitivement, l'implantation de cette usine avait été envisagée à Beaumont-le-Roger (Eure), où l'administration des Monnaies et Médailles a déjà une annexe. Puis il fut procédé à des études techniques plus poussées par des experts désignés par le Ministre des Finances ; mais, malgré les interventions de votre Commission des Finances lors de la discussion des différents budgets, les conclusions des experts ne furent connues que le 4 mai 1963. Le 25 juin suivant, le Ministre des Finances et des Affaires économiques confirmait le principe de la construction de cette usine sous réserve que soit effectuée une nouvelle étude permettant de déterminer, d'une part, le lieu d'implantation du bâtiment et, d'autre part, la nature et l'importance des installations devant être décentralisées.

Ces études sont désormais terminées. L'usine nouvelle sera installée dans la région de Bordeaux et assurera non seulement la fabrication des flans monétaires, comme il a été prévu initialement, mais encore celle d'une grande partie des pièces de monnaie.

Le coût de l'opération est évalué, actuellement, à 24 millions de francs. Comme il a déjà été ouvert des autorisations de programme s'élevant à 8.950.000 F, le reliquat, soit 15.050.000 F, est demandé dans le budget de 1966.

Le choix du terrain doit intervenir avant la fin de l'année et son acquisition en 1966. La construction proprement dite pourrait commencer à la fin de l'année 1966 ou au début de l'année suivante. Si ce calendrier était respecté, l'administration estime que la mise en place des premières machines pourrait être effective dans le courant de l'année 1968 et que six mois après, l'usine serait en état de marche.

*
* *

Votre Commission des Finances prend acte des précisions qui lui ont été fournies au sujet d'une opération dont l'étude a été très longue. Elle souhaite, maintenant que tous les éléments en sont connus, que sa réalisation soit menée avec une plus grande diligence.

La création d'une nouvelle usine monétaire permettra, en effet, l'utilisation de procédés modernes de fabrication et une diminution progressive des effectifs, génératrices de meilleure organisation et de moindres coûts.

Outre cet avantage sur le plan des prix, cette création en présentera deux autres, non moins importants, sur le plan du rythme et sur celui de la qualité.

En premier lieu, elle donnera à la Monnaie la faculté de déterminer elle-même le rythme de ses fabrications monétaires, alors qu'actuellement l'exécution des programmes de frappe est, dans une bonne mesure, subordonnée aux possibilités des fournisseurs de flans, pour lesquels les commandes de l'administration des monnaies ne représentent qu'une activité annexe.

En second lieu, la fabrication d'une partie importante de flans par la Monnaie elle-même assurera une amélioration de la qualité des monnaies métalliques. En effet un établissement utilisant des techniques modernes, et spécialisé dans la production continue de flans monétaires, poussera la technique de ces fabrications très au-delà de ce que peuvent réaliser des entreprises non spécialisées

dans ces fabrications et auxquelles le jeu même de la réglementation des marchés publics et de la concurrence ne permet pas de garantir une continuité suffisante.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget annexe des Monnaies et Médailles.